

*L*e ministère de l'Éducation Nationale avait élaboré un guide, Construire des écoles, qui proposait les principales caractéristiques des besoins inhérents à l'enseignement du premier degré.

*Ce guide date de 1989 et certaines des directives et recommandations ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Ce document est d'ailleurs désormais difficile à trouver.*

*Certaines villes ont élaboré un cahier des charges destiné à la conception de leurs nouveaux groupes scolaires.*

*Il vous est proposé un certain nombre de fiches thématiques concernant l'école élémentaire et maternelle. Bien sûr, ces fiches n'ont qu'une valeur informative, elles doivent être adaptées à chaque situation et n'ont pour objectifs que d'apporter des idées, un autre regard quant à la construction, la rénovation ou la réhabilitation d'un bâtiment scolaire.*

*Le document ci-joint propose, hormis les fiches évoquées ci-dessus, les tableaux récapitulatifs présents dans le guide Construire des écoles.*

*En dernière partie de ce document, figure un index non exhaustif des situations pouvant poser question et relatives à l'hygiène, la sécurité dans les écoles.*

*Ce document a été conçu par M. Dominique DHÉRISSARD, ACOMO Départemental de l'Inspection Académique de l'Yonne.*

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

**Claude PICANO**



Aide-mémoire

***Hygiène et Sécurité***

**à l'usage**

**des écoles primaires**

*Fiches thématiques des locaux*  
*Répertoire*

# I. Les locaux à usage commun

<b>LC 01</b>	<b>Accueil</b>	Nombre : 1 ; éventuellement 2 selon organisation ( école primaire ou fonctionnement autonome de la maternelle et de l'élémentaire) Surface utile totale : environ 45 m <sup>2</sup> Capacité variable
--------------	----------------	---

<b>Fonction</b>	<p>L'accueil joue un rôle de « vitrine » de la vie de l'école, c'est un lieu d'exposition des travaux des enfants, un lieu de rencontre et d'échange entre les parents et les enseignants.</p> <p>Cet espace doit en outre permettre d'assurer un contrôle des entrées et des sorties.</p> <p>L'organisation de gradins peut être envisagée pour organiser des moments d'échanges ou de débats avec les enfants.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Son positionnement central permet d'assurer la distribution vers les différentes entités du groupe scolaire et vers les espaces pouvant être ouverts aux structures associatives ou municipales en dehors des temps scolaires (salles d'activités sportives, BCD salle multimédia...).</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Un volume généreux et largement ouvert sur l'extérieur est souhaitable.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Prévoir l'installation d'un système de contrôle des accès (à définir).</p> <p>La réalisation d'un sas permet d'améliorer le confort thermique de cet espace en hiver.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>L'éclairage naturel doit être privilégié.</p> <p>L'ambiance acoustique doit être étudiée pour limiter les temps de réverbération.</p>
<b>Équipement</b>	<p>Panneaux d'affichage pour l'exposition des travaux d'enfants.</p>
<b>Mobilier intégré</b>	<p>Affichage des consignes de sécurité, affichage du règlement intérieur de l'école, des compte-rendus des conseil d'école.</p> <p>Prévoir également un panneau d'affichage pour la ou les associations de parents d'élèves.</p> <p>[Envisager un affichage électronique (diapos) pour les parents – enfants – élèves]</p> <p>Bancs intégrés, paillason encastré ?</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 interrupteur général de coupure de l'éclairage, près de la porte d'entrée.</p> <p>Prises de courant réparties.</p>

<b>LC 02</b>	<b>Bureau de direction</b>	Nombre : 1 ou 2 (selon organisation retenue) Surface utile totale : 10 m <sup>2</sup> par bureau
--------------	----------------------------	---

<b>Fonction</b>	<p>Le bureau de direction permet d'assurer la gestion administrative du groupe scolaire.</p> <p>Il sera occupé constamment en cas de direction unique (à partir de 14 classes, le directeur est entièrement déchargé des cours), à peine moins souvent en cas de directions séparées.</p> <p>Le directeur (la directrice) peut y recevoir les parents d'élèves dans le cadre d'un entretien confidentiel ou des fournisseurs de matériel divers.</p> <p>Il est possible que ce local reçoive un serveur informatique (dans le cas où ce mode de fonctionnement serait retenu pour le groupe scolaire), auquel cas il serait nécessaire de prévoir 1 voire 2 m<sup>2</sup> supplémentaires (local séparé pour un serveur et/ou une armoire de brassage, à cause du bruit).</p>
<b>Localisation</b>	<p>En relation proche avec l'espace d'accueil.</p> <p>Il doit être possible de contrôler les entrées et sorties depuis le bureau de direction.</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Volume fonctionnel largement ouvert sur l'extérieur.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Cet espace, du fait de sa fonction singulière, doit être sécurisé vis à vis des enfants et de l'extérieur.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Éclairage naturel à privilégier. L'éclairage artificiel sera de qualité identique à celui des salles de classe.</p>
<b>Équipement Mobiliier intégré</b>	<p>1 bureau 80 x 150 cm au minimum (prévoir l'implantation avec 3 chaises visiteurs), ou 1 bureau contre le mur et table de convivialité.</p> <p>1 poste informatique.</p> <p>Des rangements intégrés fermant à clef.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 à 2 prises téléphoniques (poste fixe+mobile). Étudier la possibilité de prendre les appels depuis une classe.</p> <p>1 prise Ethernet (voir alimentation du serveur si nécessaire)</p> <p>4 prises de courant (au moins)</p>

<b>LC 03</b>	<b>Salle d'activités sportives</b>	Nombre : 1 Surface utile : 150 m <sup>2</sup> (120 m <sup>2</sup> +30 m <sup>2</sup> ) Capacité : variable
--------------	------------------------------------	--

<b>Fonction</b>	<p>Cette salle est dédiée à la pratique d'exercices obligatoires au bon développement physique, intellectuel et nerveux des élèves.</p> <p>Elle peut être occasionnellement utilisée comme espace de rencontre ou de spectacle regroupant toutes les classes (spectacle de fin d'année, autres animations particulières...).</p> <p>Il est possible de l'ouvrir à des activités associatives (gymnastique, danse, arts martiaux...) et municipales en dehors des horaires scolaires.</p> <p>Il est donc nécessaire que les usagers puissent s'y rendre directement depuis l'accueil sans avoir à traverser d'autres locaux de l'école. Il est également envisageable que l'accès se fasse directement depuis l'extérieur (zone de transition). Cet espace peut également être utilisé dans le cadre de l'accueil périscolaire.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Du fait de son double voire triple usage (scolaire et associatif et/ou municipal), la salle d'activités sportives doit être aisément accessible depuis l'accueil.</p> <p>Un accès direct sur la cour et le préau est souhaité pour favoriser le développement d'activités intérieures et extérieures.</p> <p>Il est souhaitable que cette salle se situe au même niveau que la partie maternelle, afin de faciliter le déplacement des groupes d'enfants en bas âge.</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Le volume de cet espace doit être simple et fonctionnel. Une base rectangulaire dépourvue de porteurs intermédiaires semble tout à fait appropriée.</p> <p>Une grande hauteur sous plafond est souhaitable pour permettre les jeux de ballons et pour faciliter le renouvellement d'air (4 m minimum ; plafond résistant aux ballons).</p> <p>Une zone peut être plus particulièrement dédiée à la maternelle (30 m<sup>2</sup>), offrant ainsi la possibilité de laisser en place des structures de gymnastique entre 2 séances.</p> <p>Si deux salles d'activités sportives devaient malgré tout être prévues, la surface unitaire pourrait être inférieure à 120 m<sup>2</sup>, sans toutefois être inférieure à 90 m<sup>2</sup>. Toujours dans cette hypothèse, il pourrait être intéressant de ne séparer les deux salles que par un mur mobile acoustique, pour pouvoir réunir les deux salles occasionnellement, pour des</p>

manifestations particulières, liées ou non à la vie scolaire.

**Exigences particulières**

Les murs et tout ou partie du plafond doivent permettre d'accrocher différents types de structures d'éducation motrice (barre de danse, miroir, cordes...).

La salle doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre d'un revêtement de sol sportif souple, non glissant et d'entretien aisé est souhaitable. En effet, les enfants sont susceptibles d'évoluer pieds nus ou à même le sol.

**Confort-ambiance**

L'éclairage naturel doit être privilégié en contrôlant le rayonnement direct du soleil afin d'éviter le phénomène de surchauffe, notamment en période estivale.

L'éclairage artificiel doit être de qualité identique à celui d'une salle de classe. Les luminaires seront protégés contre les impacts (ballons).

L'étude acoustique doit permettre de limiter le temps de réverbération de cet espace et d'assurer un bon niveau d'isolement acoustique par rapport aux autres locaux.

L'occultation totale de la salle doit être rendue possible pour permettre des projections ou encore moduler l'ambiance lumineuse dans le cadre d'activités spécifiques (relaxation...).

**Équipement**

De grands rangements sont nécessaires (cf. LC. 04)

**Mobilier intégré****Réseaux**

1 prise téléphone.

Pré-câblage pour sonorisation (un système de câblage polyvalent présenterait un réel intérêt ; les réseaux radio -Wifi ou Air port – doivent autant que possible être exclus).

8 prises de courant réparties.

1 prise Ethernet ? 1 prise TV ?

<b>LC 04</b>	<b>Rangements de la salle d'activités sportives</b>	Nombre : 1 pour EE, 1 pour EM et 1 pour le ou les « usagers externes » prévus. Surface utile : 10 m <sup>2</sup> par rangement
--------------	---	---

<b>Fonction</b>	<p>Il s'agit de locaux de rangement liés directement à la salle d'activités sportives. Fractionnés en sous-espaces de 10 m<sup>2</sup>, ces rangements sont affectés aux différentes entités de l'équipement : 1 pour la maternelle, 1 pour l'élémentaire (ces deux locaux peuvent être reliés).</p> <p>Un troisième local doit également être prévu, pour les autres utilisateurs.</p>
<b>Localisation</b>	En liaison directe avec la salle « plurivalente » (salle d'activités sportives)
<b>Volumétrie</b>	Les rangements doivent être fonctionnels.
<b>Exigences particulières</b>	Les ouvrants doubles sont à préférer aux portes coulissantes.
<b>Confort ambiance</b>	<p>Bonne ventilation.</p> <p>Éclairage artificiel uniquement.</p>
<b>Équipement</b>	Étagères.
<b>Mobilier intégré</b>	<p>Fixations-types pour le rangement des cerceaux.</p> <p>Coffres de rangement.</p> <p>Etc.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 prise de courant par local.</p> <p>Système d'aspiration centralisé ?</p>

<b>LC 05</b>	<b>Sanitaires enfants</b>	Nombre : 1 Surface utile : 10 m <sup>2</sup>
--------------	---------------------------	---

<b>Fonction</b>	<p>Cet espace assure la disponibilité d'une zone de sanitaires à proximité de la salle d'activité sportive et de la BCD<sup>1</sup>.</p> <p>Ces sanitaires pourront également être utilisés aux heures périscolaires ou comme sanitaires de l'accueil.</p> <p>Ils comprennent des WC de taille standard et d'autres adaptés à la taille des enfants de maternelle. Ils doivent respecter la pudeur des utilisateurs (cloisons).</p>
<b>Localisation</b>	<p>A proximité de l'accueil, de la salle d'activités sportives et de la BCD.</p> <p>Il peut être admis de ne pas réaliser cette zone de sanitaires, à condition que les sanitaires prévus pour les zones « école élémentaire » et « école maternelle » soient situés à proximité de la zone des locaux communs, et puissent être ouverts à des activités péri et extra-scolaires sans mettre en cause la sécurité des locaux « sensibles ».</p>
<b>Volumétrie</b>	Sans objet.
<b>Exigences particulières</b>	<p>Prévoir un WC pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Ce local doit être d'entretien aisé.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Prévoir une bonne ventilation.
<b>Équipement</b>	Au moins deux WC filles et deux WC garçons.
<b>Mobilier intégré</b>	2 lavabos + miroirs.
<b>Réseaux</b>	<p>Distribution d'eau chaude (30° max.) et d'eau froide.</p> <p>Envisager un point d'eau froide, à part, pour que les enfants puissent se désaltérer.</p>

<sup>1</sup> BCD = Bibliothèque Centre de Documentation

<b>LC 06</b>	<b>Bibliothèque- centre de documentation (BCD), salle informatique</b>	Nombre : 1 Surface utile : au moins 80 m <sup>2</sup> Capacité : variable
--------------	--	---

**Fonction**

Lieu de lecture, d'éveil musical, de recherche de documentation, la BCD a un rôle central dans la vie de l'école.

Les livres, revues et documentations, les CD et DVD sont présentés en accès libre.

La BCD doit permettre l'accès en petits groupes d'élèves accompagnés ou non des enseignants. Le soutien scolaire ou les activités du RASED peuvent également se dérouler dans la BCD.

Organisée en deux zones, cet espace comprend également la salle informatique qui peut être séparée physiquement et acoustiquement, tout en conservant la relation visuelle (paroi vitrée).

De cette manière, il est possible d'organiser des travaux en demi-groupes (l'un travaillant sur les fonds documentaires, l'autre sur les postes informatiques) tout en facilitant la surveillance par un seul enseignant.

Cette salle permet l'initiation à l'informatique (B2i) mais également de dispenser des cours de langue ou plus largement d'appréhender les nouveaux moyens de communication.

Au-delà de cette fonction scolaire, la BCD pourrait être utilisée comme bibliothèque municipale, comme espace associatif et accueillir l'accueil périscolaire (dans cette optique, il est nécessaire d'adapter la surface pour permettre une cohabitation d'usage cohérente).

Elle est donc susceptible d'accueillir un public plus large que les effectifs purement scolaires. Ce type de cohabitation est de nature à favoriser les échanges entre les élèves et le monde extérieur.

La salle informatique peut donc être ouverte en dehors des heures scolaires.

**Localisation**

Au « centre » de la vie scolaire.

En relation courte avec l'accueil. Une ouverture visuelle entre ces deux espaces est d'ailleurs souhaitable.

<b>Volumétrie</b>	<p>La partie bibliothèque doit offrir 4 sous-espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- consultation ;</li><li>- travail (individuel et groupe) ;</li><li>- rencontre avec le (la) bibliothécaire et emprunt des ouvrages (notamment dans l'hypothèse où la BCD fonctionnerait à terme comme bibliothèque municipale) ;</li><li>- zone de lecture pour les petits 2/3 ans, leur permettant de se mouvoir assez librement.</li></ul> <p>La partie salle informatique peut être séparée physiquement mais reliée visuellement à la bibliothèque.</p> <p>Plus généralement, cet espace doit offrir la possibilité d'organiser des secteurs différenciés.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Espace sécurisé. Ce type d'équipement et le matériel qu'il contient est susceptible d'attirer la convoitise.</p> <p>Il est possible que ce local reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans le cas où ce mode de fonctionnement serait retenu pour le groupe scolaire), auquel cas il pourrait être nécessaire de prévoir 1 ou 2 m<sup>2</sup> supplémentaires (isolation phonique, un local pour l'éventuelle armoire de brassage).</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Éclairage naturel à privilégier en contrôlant le rayonnement direct du soleil pour éviter les surchauffes, d'une part, et pour protéger les ouvrages, d'autre part.</p> <p>Le confort acoustique doit être particulièrement étudié pour favoriser une ambiance propice à la lecture.</p>
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	<p>Prévoir l'implantation de présentoirs ou bacs à livres, CD/DVD, adaptés à la taille des enfants.</p> <p>Des rayonnages plus hauts peuvent recevoir les ouvrages plutôt destinés aux prêts de la bibliothèque municipale, dans l'hypothèse où ce fonctionnement serait mis en place.</p> <p>Tables et chaises pour les travaux (seul ou groupe). Une zone de détente pour la lecture individuelle.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 prise TV ?</p> <p>1 prise téléphone – Prises multimédia en suffisance (dans la zone bibliothèque également) – Prises de courant en suffisance – Pré-câblage pour sonorisation – Éventuellement prises pour casques (notamment dans la salle informatique)</p>

<b>LC 07</b>	<b>Salle de renfort spécialisé/ cabinet médical</b>	Nombre : 1 Surface utile : 20 m <sup>2</sup> Capacité : 10
--------------	---	--

<b>Fonction</b>	<p>Cette petite salle est principalement utilisée dans le cadre de l'aide aux élèves en difficulté (RASED<sup>2</sup>) qui reçoivent des cours complémentaires en petit groupe.</p> <p>Le plus souvent, ces cours sont dispensés par un enseignant extérieur à l'école à raison de quelques heures par semaine ou par quinzaine.</p> <p>Plus occasionnellement, cet espace fait office de cabinet médical, permet d'isoler un enfant malade, d'organiser les visites médicales annuelles ou celle du psychologue, ou encore d'apporter des soins aux enfants souffrant de troubles chroniques de la santé.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Il est souhaitable que cet espace bénéficie d'une certaine intimité par rapport aux circulations principales et aux cours de récréation.</p> <p>Prévoir un accès direct vers l'extérieur pour l'accueil des pompiers ou du médecin.</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Le volume simple de cet espace permettra d'aménager les tables pour environ 10 élèves en cercle.</p> <p>Une longueur de 5 mètres doit être libérée, pour le contrôle ophtalmologique lors des visites médicales.</p>
<b>Exigences particulières</b>	Sans objet.
<b>Confort-ambiance</b>	<p>L'ambiance acoustique et lumineuse de cet espace doit être similaire à celle d'une salle de classe.</p> <p>Toutefois, il est souhaitable que le traitement des murs et du sol favorise une ambiance chaleureuse et rassurante.</p>
<b>Équipement</b>	Prévoir des rangements de type étagères.
<b>Mobilier intégré</b>	<p>1 armoire à pharmacie sécurisée vis-à-vis des enfants.</p> <p>1 lit pliable pour le repos ou l'auscultation des enfants malades.</p>

<sup>2</sup> Réseau d'Aide Spécialisée pour les Élèves en Difficulté

<b>Réseaux</b>	1 prise téléphone 1 prise Ethernet 4 prises de courant 1 point d'eau (eau chaude et froide)
----------------	--

<b>LC 08</b>	<b>Salle des enseignants</b>	Nombre : 1 d'environ 30 m <sup>2</sup> (car salle commune)
--------------	------------------------------	--

<b>Fonction</b>	<p>Cette salle est à la fois un lieu de détente et de travail pour l'équipe enseignante.</p> <p>Elle lui permet également de prendre des pauses ou éventuellement le repas, d'organiser des réunions internes ou encore de préparer les cours.</p> <p>C'est également dans cette salle que sont rangés les ouvrages pédagogiques communs, la photocopieuse, le massicot....</p>
<b>Localisation</b>	La salle des enseignants doit se trouver en relation courte avec le bureau de direction sans être obligatoirement au même niveau. Une liaison (visuelle au moins) avec la cour serait appréciée.
<b>Volumétrie</b>	Sans objet particulier.
<b>Exigences particulières</b>	Espace plutôt réservé aux adultes.
<b>Confort-ambiance</b>	Éclairage naturel à privilégier. Prévoir une bonne ventilation de ce local.
<b>Équipement</b>	Grande table de réunion.
<b>Mobilier intégré</b>	<p>Rangements intégrés pour les dossiers et pour les échanges de documents (1 casier par enseignant au moins).</p> <p>Prévoir l'implantation d'un poste informatique et de la photocopieuse.</p> <p>Penderie + nombreux rangements.</p> <p>1 plan de travail pour plaque chauffante et cafetière, 1 réfrigérateur, un micro-ondes et un évier.</p>

**Réseaux**

- 1 prise téléphone.
- 1 prise Ethernet.
- 6 prises de courant au moins, judicieusement réparties.
- 1 point d'eau (eau chaude et froide).

<b>LC 09</b>	<b>Salle des parents</b>	Nombre : 1 pour le groupe scolaire. Surface : 20 m <sup>2</sup> Capacité : 10 maxi.
--------------	--------------------------	---

**Fonction**

Trois fonctions :

- information des parents
- réunions d'une dizaine de personnes
- rencontres

**Localisation**

Accessible de l'extérieur, aisément.  
 En « charnière », entre école et rue.

**Exigences particulières** Aisément identifiable.

**Équipement** Tables (réunion, rencontres), affichages, cafetière...

**Mobilier intégré**

**Réseaux** Point d'eau.

<b>LC 10</b>	<b>Sanitaires adultes</b>	Nombre : 2 (1 pour EM, 1 pour EE) Surface utile : 8 m <sup>2</sup> par unité
--------------	---------------------------	---

**Fonction**

Cette zone de sanitaires est dédiée à l'équipe d'enseignement d'une part, mais également aux usagers des espaces pouvant être ouverts au public extérieur (BCD ; salle d'activités sportives...), d'autre part.

**Localisation** Proche de la salle des enseignants et de l'accueil.

Facilement accessible depuis les espaces ouverts au public.

Les sanitaires adultes pourraient également être intégrés aux sanitaires enfants (côté maternelle et côté élémentaire)

<b>Volumétrie</b>	Prévoir éventuellement une séparation hommes/femmes (pas forcément répartition 50/50).
<b>Exigences particulières</b>	Prévoir un WC pour les personnes à mobilité réduite. Ce local doit être d'entretien aisé.
<b>Confort-ambiance</b>	Prévoir une bonne ventilation.
<b>Équipement</b>	Au moins deux WC hommes et deux WC femmes.
<b>Mobilier intégré</b>	1 lavabo + miroir dans chaque zone.
<b>Réseaux</b>	Distribution d'eau chaude (30° C max.) et d'eau froide.

**LC 11**

**Stockage/archives**

Nombre : 1 fractionnable  
Surface utile : 15 m<sup>2</sup>

<b>Fonction</b>	Lieu de stockage des archives de l'école et réserve à matériel.
<b>Localisation</b>	Indifférente, peut être installé en sous-sol.
<b>Volumétrie</b>	Sans objet.
<b>Exigences particulières</b>	Espace sécurisé.
<b>Confort-ambiance</b>	Ce local devra bénéficier d'une hygrométrie et d'une température régulière. Éclairage artificiel uniquement.
<b>Équipement</b>	Prévoir l'installation d'armoires à archives et éventuellement d'une petite

**Mobilier intégré** table de consultation.

**Réseaux** Une prise de courant au moins.

<b>LC 12</b>	<b>Local entretien</b>	Nombre : au moins 1 par grande zone (maternelle, élémentaire, locaux communs...) et 1 par étage Surface utile : 5 m <sup>2</sup> par local.
--------------	------------------------	--

**Fonction** Lieu de stockage des produits et des appareils d'entretien.

**Localisation** Prévoir un local de ce type à chaque niveau et si possible pour chaque grande zone (secteur maternel, secteur élémentaire, locaux communs...)

**Volumétrie** Espace fonctionnel.

**Exigences particulières** Espace sécurisé vis-à-vis des enfants.

**Confort-ambiance** Ventilation obligatoire.

**Équipement** Étagères pour rangement.

**Mobilier intégré** 1 timbre d'office par local (remplissage et vidage des seaux).

**Réseaux** Distribution d'eau chaude (60° max.) et d'eau froide.

2 prises de courant par local.

Un siphon de sol peut être intéressant

<b>LC 13</b>	<b>Locaux techniques</b>	Nombre : 1 Surface utile : à adapter en fonction des équipements techniques nécessaires au projet
--------------	--------------------------	--

<b>Fonction</b>	Locaux techniques de l'ensemble de l'équipement, rassemblant la chaufferie, la centrale de ventilation, l'armoire électrique principale...
<b>Localisation</b>	Selon le projet architectural. Peut être installé au sous-sol. Prévoir un accès de service.
<b>Volumétrie</b>	Espace fractionnable, selon les besoins de l'opération.
<b>Exigences particulières</b>	<p>Fermeture sécurisée.</p> <p>Un répartiteur de chauffage permettrait de contrôler les différentes entités du programme.</p> <p>Il doit être possible de contrôler simplement les équipements techniques. Il faut garder à l'esprit que le gardien, voire les enseignants eux-mêmes dans une certaine mesure, peuvent être amenés réarmer le chauffage, par exemple. On évitera donc les systèmes de programmation sophistiqués, obligeant le recours aux services techniques municipaux ou à un prestataire extérieur au moindre dérèglement.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Sans objet particulier.
<b>Équipement</b>	Selon les besoins de l'opération.
<b>Mobilier intégré</b>	
<b>Réseaux</b>	1 prise de courant et 1 point d'eau en plus des équipements techniques nécessaires à l'opération. Alimentation à préciser selon mode de chauffage et d'aération retenus.

<b>LC 14</b>	<b>Circulation des locaux communs</b>	Nombre : 1 Surface utile : environ 10% de la surface dédiée aux locaux communs.
--------------	---------------------------------------	--

<b>Fonction</b>	<p>Cette zone de circulation assure la distribution de l'ensemble des locaux communs.</p> <p>Une majeure partie s'inscrit en continuité de l'accueil et dessert les espaces pouvant être ouverts à d'autres usages, notamment en dehors des temps scolaires.</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Il est souhaitable que ces circulations offrent des volumes généreux.</p> <p>Les parcours vers les espaces principaux (BCD, salle d'activités sportives) devront être simples et courts.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Conformité avec le règlement ERP en matière de sécurité incendie.</p> <p>L'ensemble des espaces doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La question du confinement (mise en sécurité des élèves en cas de risque majeur ; cf. fiche thématique n°8) devra être étudiée.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>L'étude acoustique privilégiera le contrôle des temps de réverbération.</p>
<b>Équipement Mobilier intégré</b>	<p>Prévoir une zone de vestiaire ouverte à proximité de la salle d'activités sportives et de la BCD/salle informatique, puisque ces locaux seront probablement ouverts à d'autres usages en dehors des temps scolaires.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>Prises de courant réparties tous les 10 mètres linéaires, pour l'entretien.</p> <p>Étudier l'intérêt d'une aspiration centralisée pour le nettoyage des surfaces.</p>

## II. Les espaces spécifiques de l'école maternelle (EM)

<b>EM 01</b>	<b>Salles de classe</b>	Nombre : 4 Surface utile : 4 x 60 m <sup>2</sup> = 240 m <sup>2</sup> Capacité : 4 x 30 élèves.
--------------	-------------------------	---

<b>Fonction</b>	<p>La salle de classe est un espace d'enseignement devant être flexible, pour faciliter l'organisation d'activités diverses.</p> <p>C'est également un lieu de repère, un « petit chez soi » pour les différents groupes d'élèves. Ceux-ci doivent pouvoir se l'approprier, s'y sentir bien.</p> <p>Une classe de maternelle doit être en mesure de proposer une différenciation d'espaces affectés à des activités particulières (jeux, activités manuelles, peinture, lieu de rassemblement...). Une salle de classe maternelle n'est quasiment jamais configurée de manière linéaire face à un tableau.</p> <p>Ces espaces doivent être facilement modulables, car chaque enseignant peut avoir une approche singulière pour organiser l'espace de sa classe.</p> <p>Souvent, on retrouve un lieu de rassemblement devant le tableau organisé sous la forme d'un petit « amphithéâtre » de bancs, pour organiser des moments d'échange et de partage.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Il est souhaitable que les salles d'exercice de maternelle soient situées au même niveau que les locaux communs.</p> <p>Une liaison directe vers la cour est envisageable, voire souhaitable.</p> <p>Pour toutes les classes, liaison directe souhaitée avec les vestiaires, liaison très proche ou directe avec les sanitaires.</p> <p>Pour les TPS et PS, une liaison directe est également souhaitable avec une des 2 salles de repos. Pour les MS et GS, liaison directe avec l'atelier.</p> <p>Il est très souhaitable que la partie maternelle soit organisée de plain-pied. Si toutefois des salles de classe maternelles devaient se trouver en étage, elles seraient plutôt affectées aux élèves de grande section (5 ans).</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Une volumétrie simple, permettant une flexibilité optimale de l'espace, est souhaitée.</p> <p>Une base carrée ou légèrement rectangulaire est souvent préférable à un</p>

volume allongé. Une forme en « L » peut également être intéressante, pour peu que la totalité de la surface puisse toujours être surveillée par une seule personne.

La hauteur sous plafond peut être généreuse.

- Exigences particulières** La salle doit pouvoir être entièrement occultée.
- Les ouvrants doivent être conçus de sorte à ne pas amputer le volume de la classe et à empêcher tout risque d'accident lorsqu'ils sont ouverts.
- Si le programme prévoit, comme cela paraît souhaitable, de pouvoir éventuellement augmenter la capacité de l'école d'une classe supplémentaire à long terme, il est préférable qu'il s'agisse d'une classe de type maternelle (plus généreuse) pour une plus grande flexibilité d'usage.
- Confort-ambiance** Une attention particulière doit être portée au confort acoustique des salles d'exercice (réduction des temps de réverbération, affaiblissement acoustique des murs de la salle).
- Éclairage naturel à privilégier. L'orientation plein sud est déconseillée si aucun système de protection du rayonnement direct n'est prévu.
- Il est également important d'être vigilant à ne pas créer de faux-jour sur le tableau. L'éclairage artificiel doit être homogène et favoriser le confort de travail.
- Des matériaux faciles d'entretien pour le mur et le sol sont à étudier ; le carrelage est à proscrire.
- Équipement**
- Mobilier intégré** Prévoir de nombreux rangements dont une partie au moins est accessible directement pour les enfants. Certains rangements devront avoir une profondeur de 60 cm environ ; les parties hautes pourront être fermées (portes coulissantes), contrairement aux parties basses.
- Un long plan de travail, couvrant tout un côté de chaque classe (avec rangements en dessous) est une solution intéressante, tout comme l'installation d'une tablette d'environ 30 cm de large le long des parties vitrées.
- Revêtements muraux permettant l'affichage sur tous les murs ou au moins une majorité.
- Une paillasse avec un point d'eau accessible par les enfants.
- 1 tableau au minimum.
- Réseaux** 1 prise téléphone (étudier l'installation d'un réseau téléphonique

permettant de communiquer entre les classes, d'une part, et entre les classes et la salle de service/tisanerie, d'autre part). 1 prise TV ?

2 prises Ethernet séparées, localisées en des points différents (pour mieux couvrir, si nécessaire, la totalité de la surface de la classe).

4 prises de courant au moins, réparties dans la salle.

<b>EM 02</b>	<b>Atelier</b>	Nombre : 1 Surface utile : +/- 30 m <sup>2</sup> Capacité : +/- 15 élèves par atelier
--------------	----------------	---

<b>Fonction</b>	<p>Les ateliers sont utilisés pour les travaux en demi-groupes ne pouvant être réalisés dans la salle d'exercice (expérimentation, peinture, travaux de langage...).</p> <p>L'atelier apporte une fonction de flexibilité à l'espace de la classe, en permettant aux enseignants d'organiser des travaux en demi-groupes, tout en pouvant facilement encadrer chacun d'entre eux.</p>
<b>Localisation</b>	<p>L'organisation d'un atelier partagé par deux salles de classes avec une liaison directe permet d'en faciliter l'utilisation.</p> <p>Ainsi un enseignant peut assurer la surveillance du groupe qui reste en salle d'exercice et du groupe travaillant dans l'atelier, sans quitter sa classe.</p> <p>Pour faciliter cette surveillance, il convient de prévoir des parties vitrées (discontinues) qui puissent être occultées en cas de besoin, à l'aide d'un simple rideau.</p> <p>Pour une plus grande flexibilité d'usage, il peut être envisagé de rendre l'atelier accessible directement depuis les circulations ; une liaison directe avec la cour serait également intéressante.</p>
<b>Volumétrie</b>	Volume simple et fonctionnel.
<b>Exigences particulières</b>	<p>Espace d'entretien aisé.</p> <p>Prévoir un siphon de sol.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	L'ambiance acoustique et lumineuse doit autant que possible être similaire à celle d'une salle de classe.

<b>Équipement</b>	Prévoir l'implantation d'un plan de travail.
<b>Mobilier intégré</b>	Au moins 3 jets d'eau avec réceptacle commun dont au moins 2 jets adaptés à la taille des enfants (ou installation d'une alimentation équipée d'une « douchette » - matériel hydro-économe - pour s'affranchir des problèmes de hauteur).
<b>Réseaux</b>	4 prises de courant réparties. Alimentation en eau chaude et froide.

<b>EM 03</b>	<b>Vestiaires</b>	Nombre : 1 pour 2 classes Surface utile : au moins 30 m <sup>2</sup> par vestiaire Capacité : 2 x 30 élèves par vestiaire
--------------	-------------------	---

<b>Fonction</b>	<p>Les vestiaires constituent un passage obligé entre l'extérieur et l'intérieur de la salle de classe.</p> <p>Chaque vestiaire dessert 2 classes.</p> <p>Les enfants y déposent leurs vêtements chauds, et éventuellement leurs chaussures, pour accéder à la classe. Lors des périodes d'intempérie et en hiver, le vestiaire doit permettre d'assurer le séchage rapide des vêtements et des chaussures.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Les vestiaires sont conçus comme une alcôve formant une excroissance des espaces de circulation. De cette manière, les enfants qui se changent ne gênent pas le passage des autres.</p> <p>Les vestiaires constituent une zone tampon entre les circulations et les salles de classe, ou entre l'extérieur et les salles de classe.</p>
<b>Volumétrie</b>	Espace très largement ouvert sur les circulations ou l'extérieur.
<b>Exigences particulières</b>	<p>Les 60 élèves de 2 classes doivent pouvoir être assis en même temps.</p> <p>Chaque enfant doit avoir une vraie place (+ ou – 50 cm de large)</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Privilégier l'éclairage naturel.</p> <p>La ventilation de ces locaux doit être correctement étudiée.</p> <p>Un chauffage approprié doit permettre le séchage rapide des habits des enfants les jours de pluie et en hiver.</p>

Le contrôle des temps de réverbération doit être particulièrement soigné.

### Équipement

#### Mobilier intégré

60 porte-manteaux individuels à hauteur des élèves (les patères doivent être solidement fixées et permettre un accrochage efficace des manteaux).

1 porte-manteau pour l'enseignant, sauf si sa penderie est intégrée aux rangements propres à la classe.

Bancs fixes sous les porte-manteaux.

30 casiers à chaussons individuels sous les bancs.

Un système de grilles ou de barres porte-chaussures (pour ne pas poser les chaussures au sol et faciliter le nettoyage) pourrait également être intéressant (porte-chaussures et casiers à chaussons peuvent être l'un à côté de l'autre ou l'un au-dessus de l'autre).

Étagère ajourée au-dessus des porte-manteaux, permettant de poser les couvre-chefs, les gants...

### Réseaux

1 prise de courant au moins, pour l'entretien des locaux.

<b>EM 04</b>	<b>Salle de repos</b>	Nombre : 2 Surface utile : 40 m <sup>2</sup> par salle de repos. Capacité : 30 élèves par salle de repos
--------------	-----------------------	--

### Fonction

La salle de repos permet aux enfants qui en ont besoin ou qui le souhaitent de faire une sieste, notamment après le déjeuner.

Le plus souvent, les enfants les plus petits (TPS et PS) s'y rendent quotidiennement. Selon le rythme propre à chacun, il peut arriver que des élèves de moyenne section, et même parfois de grande section, aient encore besoin de faire une sieste.

L'utilisation de lits empilables permet d'utiliser cet espace occasionnellement pour des activités calmes nécessitant un faible niveau d'éclairage (projections, contes).

L'empilement des literies peut néanmoins accroître le risque de diffusion de la pédiculose.

### Localisation

L'une des salles de repos doit se trouver en relation courte avec la salle de classe de la TPS ou de la PS.

Plus globalement, il est souhaitable que les salles de repos soient situées à

proximité des salles de classe maternelles, pour permettre aux enfants qui se réveillent de rejoindre leur classe, mais aussi pour en faciliter la surveillance par un enseignant ou un ATSEM<sup>3</sup>.

La salle de repos est également en liaison courte avec les sanitaires.

<b>Volumétrie</b>	Volume simple facilitant la disposition de lits.
<b>Exigences particulières</b>	<p>Ventilation adaptée. Maîtrise de la température (agréable en hiver, absence de surchauffe estivale)</p> <p>Espace entièrement occultable.</p> <p>Prévoir une fenêtre de surveillance depuis les circulations (ou depuis les salles de classe maternelles, selon l'organisation retenue pour les différents locaux), que l'on puisse occulter depuis l'extérieur de la salle de repos.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>L'ambiance de ce lieu doit être feutrée et propice au repos.</p> <p>L'éclairage naturel n'est pas prioritaire, bien que des fenêtres puissent être nécessaires pour assurer une bonne aération naturelle du local.</p> <p>L'éclairage artificiel devra proposer des luminaires à intensité variable pouvant, si nécessaire, fonctionner comme des veilleuses.</p> <p>L'isolement acoustique par rapport aux autres espaces sera important.</p> <p>Le temps de réverbération acoustique sera le plus court possible.</p>
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	Prévoir l'intégration de rangements (« doudous », alèses ou couvertures de rechange...) dont une partie est directement accessible pour les enfants.
<b>Réseaux</b>	<p>1 prise TV ?</p> <p>1 prise téléphone</p> <p>1 prise Ethernet</p> <p>4 prises de courant réparties.</p>

---

<sup>3</sup> Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

<b>EM 05</b>	<b>Salle de service des ATSEM / Tisanerie</b>	Nombre : 1 Surface utile : 25 m <sup>2</sup> Capacité : 2 personnes
--------------	---	---

<b>Fonction</b>	<p>La salle de service des ATSEM (ou tisanerie) permet de préparer les supports des différentes activités de l'école maternelle.</p> <p>Conçu également comme une petite cuisine, cet espace permet occasionnellement de cuire et stocker les aliments préparés par ou destinés aux enfants, et de laver les ustensiles.</p>
<b>Localisation</b>	<p>La salle de service des ATSEM doit autant que possible occuper une position centrale par rapport aux classes de la partie maternelle.</p> <p>Elle peut être située à proximité de la salle de repos pour en faciliter la surveillance (contrôle visuel).</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Volume fonctionnel et simple. Deux personnes doivent pouvoir y travailler ensemble dans de bonnes conditions.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Espace sécurisé vis-à-vis des enfants.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Privilégier l'éclairage naturel.</p> <p>Assurer une ventilation correcte de cet espace où sont cuits des aliments. (si la ventilation naturelle risque d'être insuffisante, alors l'installation d'une VMC est souhaitable).</p>
<b>Équipement Mobiliier intégré</b>	<p>Petite cuisine intégrée comprenant un four, une plaque de cuisson, un réfrigérateur, un évier, une machine à laver le linge et un séchoir, de type domestique.</p> <p>Prévoir l'implantation d'un grand plan de travail (4 mètres linéaires, 80 cm de large + étagères fixées au-dessus du plan de travail).</p> <p>Rangements intégrés (sous l'évier, la plaque de cuisson, etc.).</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 prise téléphone (étudier l'installation d'un réseau téléphonique permettant de communiquer entre les classes, d'une part, et entre les classes et la salle de service/tisanerie, d'autre part).</p> <p>1 prise Ethernet.</p> <p>Prises de courant en suffisance. Eau chaude et froide.</p>

<b>EM 06</b>	<b>Sanitaires enfants</b>	Nombre : 1 bloc minimum Surface utile : environ 40 m <sup>2</sup>
--------------	---------------------------	--

<b>Fonction</b>	Zone de sanitaires dédiés aux enfants de la maternelle.
<b>Localisation</b>	<p>Ces sanitaires doivent occuper une position centrale par rapport à la zone maternelle.</p> <p>Ils doivent être facilement accessibles depuis la cour de récréation ; une communication directe avec les vestiaires est également souhaitable.</p>
<b>Volumétrie</b>	Cet espace peut être ouvert sur les circulations mais doit préserver un maximum d'intimité au niveau des WC (petites cloisons sur 2 voire 3 côtés ou portes battantes). Ce n'est pas tant le regard de l'adulte qui gêne les petits que celui des autres enfants : les cloisons peuvent donc être à faible hauteur (jusqu'à 6 ans, 120 cm semblent suffisants).
<b>Exigences particulières</b>	<p>Espace facile d'entretien.</p> <p>Prévoir un siphon de sol.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Prévoir une bonne ventilation.
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	<p>Prévoir au moins 4 cuvettes (2 tailles différentes) et 4 urinoirs (2 tailles différentes) par classe ; les cuvettes devront être séparées au moins par des petites cloisons.</p> <p>Pour le lavage des mains, il est souhaitable de disposer de lavabos assez profonds (au moins 5 jets par salle de classe).</p> <p>1 douche en hauteur (semi-ouverte) pour permettre à un adulte debout de laver un enfant qui se serait sali au cours de la journée.</p> <p>1 meuble de rangement pour les vêtements de rechange.</p> <p>Les lave-mains devront être équipés d'une temporisation (boutons-poussoirs), tout comme les urinoirs (pour ces derniers, l'installation d'électrovannes permettant un déclenchement automatique à certaines heures pourrait également se révéler intéressante).</p> <p>Les chasses d'eau seront dotées d'une double commande (maîtrise de la consommation d'eau)</p>
<b>Réseaux</b>	<p>Distribution d'eau chaude (30° maxi) et d'eau froide.</p> <p>Si la ventilation naturelle risque d'être insuffisante, alors l'installation d'une VMC est souhaitable.</p>

<b>EM 07</b>	<b>Stockage intérieur de la maternelle</b>	Nombre : 1 Surface utile : 15 m <sup>2</sup>
--------------	--	---

<b>Fonction</b>	<p>Lieu de stockage du matériel commun nécessaire au déroulement des activités en maternelle.</p> <p>Servant principalement de réserve de petit matériel, cet espace peut également recevoir des objets encombrants, créés dans le cadre d'activités manuelles.</p>
<b>Localisation</b>	Proche de la salle de service des ATSEM, une liaison directe paraît d'ailleurs souhaitable.
<b>Volumétrie</b>	Local au volume simple.
<b>Exigences particulières</b>	<p>L'accès doit permettre le passage d'objets ou de mobiliers volumineux.</p> <p>Cet espace doit être sécurisé vis à vis des enfants.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Ventilation adaptée.
<b>Équipement Mobilier intégré</b>	Prévoir l'installation de rayonnages dont une partie aura une profondeur d'au moins 60 cm.
<b>Réseaux</b>	Une prise de courant au minimum.

<b>EM 08</b>	<b>Circulations de la partie maternelle</b>	Nombre : 1 Surface utile : environ 10 % de la surface dédiée à la partie maternelle
--------------	---	---

<b>Fonction</b>	<p>Cette zone de circulation assure la distribution des espaces de la maternelle.</p> <p>Il doit être possible d'en condamner l'accès en dehors des heures scolaires.</p>
-----------------	---

<b>Localisation</b>	Sans objet.
<b>Volumétrie</b>	<p>Il est souhaitable que ces circulations offrent des volumes généreux.</p> <p>Les circulations entre les différents espaces de la maternelle doivent éviter le franchissement de niveaux dans la mesure du possible (si l'organisation d'étage devait s'avérer absolument nécessaire, il serait également indispensable que les salles affectées aux plus petits soient au rez-de-chaussée, de plain-pied avec la salle d'activités sportives et les espaces extérieurs).</p> <p>Toutefois, il est envisageable de jouer sur des demi-niveaux par l'organisation d'un système de rampes ou d'escaliers en pente douce (NB : le terrain sélectionné pour la construction présente une pente relativement importante).</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Conformité avec le règlement ERP en matière de sécurité incendie.</p> <p>L'ensemble des espaces doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>L'étude acoustique doit privilégier le contrôle des temps de réverbération.</p> <p>L'éclairage naturel est à privilégier.</p>
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	<p>Prévoir un système d'affichage, ainsi qu'une signalétique facilitant le repérage des différents locaux</p>
<b>Réseaux</b>	<p>Prévoir une prise de courant (hauteur adaptée) tous les 10 mètres linéaires au moins, pour faciliter l'entretien des locaux.</p> <p>Étudier l'intérêt d'une aspiration centralisée (nettoyage des locaux)</p>

Pour mémoire, un local d'entretien (voir fiche LC12) devra également être prévu dans le secteur maternel du groupe scolaire.

## III. Les espaces spécifiques de l'école élémentaire (EE)

<b>EE 01</b>	<b>Salles de classe élémentaires</b>	Nombre : 10 + 1 classe « ambivalente » Surface utile : 10 x 55 m <sup>2</sup>
--------------	--	--

### Fonction

La salle de classe est un espace d'enseignement devant être flexible pour faciliter l'organisation d'activités diverses.

C'est également un lieu de repère pour les différents groupes d'élèves, qui doivent pouvoir se l'approprier, s'y sentir bien.

Les salles de classe élémentaires doivent pouvoir être organisées de façon à faciliter les échanges (positionnement des tables en système circulaire ou en petits groupes).

L'organisation linéaire, type « face au tableau », ne doit pas être la seule possible : de plus en plus souvent, des enseignants organisent la classe en petits groupes de tables (groupes de 4 ou 6 élèves).

Occasionnellement, un ou plusieurs intervenants extérieurs sont susceptibles d'être accueillis dans le cadre de la mise en place d'une pédagogie différenciée, basée sur l'interdisciplinarité.

Une salle de classe peut recevoir des enfants d'âges différents (double niveau), CE2 et CM1 par exemple, ce qui peut rendre nécessaire une division de l'espace de la classe en deux zones, accueillant chacun des sous-groupes.

Dans cette hypothèse, il peut être intéressant de disposer de deux tableaux pour favoriser une double orientation de la classe (l'un des tableaux peut être « sur pieds »).

### Localisation

Les salles de classe élémentaires peuvent être installées en étage.

Elles sont réunies dans une entité spécifique (partie élémentaire du groupe scolaire), qui est elle-même connectée avec les locaux à usage commun.

<b>Volumétrie</b>	<p>Une volumétrie simple, permettant une flexibilité optimale de l'espace, est souhaitable. Une base carrée ou légèrement rectangulaire est souvent préférable à un volume allongé.</p> <p>Une forme en « L » peut également être intéressante, pour peu que la totalité de la surface puisse toujours être surveillée par une seule personne.</p> <p>La hauteur sous plafond peut être généreuse.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>La salle doit pouvoir être entièrement occultée.</p> <p>Les ouvrants doivent être conçus de sorte à ne pas amputer le volume de la classe et à limiter les risques d'accident lorsqu'ils sont ouverts.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Une attention particulière doit être portée au confort acoustique des salles de classe (réduction des temps de réverbération, affaiblissement acoustique des murs de la salle).</p> <p>Éclairage naturel à privilégier. L'orientation plein sud est déconseillée si aucun système de protection du rayonnement direct n'est prévu pour éviter les surchauffes et l'éblouissement.</p> <p>Il est également important de veiller à ne pas créer de faux-jour sur le tableau. L'éclairage artificiel doit être homogène et favoriser le confort de travail.</p> <p>Des matériaux faciles d'entretien pour les murs et le sol sont à étudier (NB : carrelage à proscrire).</p>
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	<p>Prévoir de nombreux rangements dont une partie au moins est directement accessible pour les enfants.</p> <p>Certains rangements devront avoir une profondeur de 60 cm environ ; les parties hautes pourront être fermées (portes coulissantes), contrairement aux parties basses.</p> <p>Un long plan de travail, couvrant tout un côté de chaque classe (avec rangements en dessous) est une solution intéressante, tout comme l'installation d'une tablette d'environ 30 cm de large le long des parties vitrées.</p> <p>Revêtements muraux permettant l'affichage sur tous les murs ou au moins 2 d'entre eux.</p> <p>1 tableau au minimum.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>1 prise téléphone</p>

1 prise TV ?

1 ou 2 prises Ethernet séparées, localisées en des points différents (pour mieux couvrir, si nécessaire, la totalité de la surface de la classe).

6 prises de courant réparties dans la salle, d'autres regroupées si des ordinateurs sont placés dans la salle.

1 point d'eau (eau chaude et froide)

<b>EE 02</b>	<b>Ateliers</b>	Nombre : 5 Surface utile : 5 x 30 m <sup>2</sup> Capacité : 5 x 15 élèves
--------------	-----------------	---

### Fonction

Les ateliers sont utilisés pour les travaux en demi-groupes ne pouvant être réalisés dans la classe (« expérimentation scientifique », peinture...).

Ils peuvent également être utilisés pour des activités moins spécifiques, pour apporter une certaine souplesse dans l'organisation générale des activités des classes élémentaires. L'atelier apporte une fonction de flexibilité à l'espace de la classe en permettant aux enseignants d'organiser des travaux en demi-groupes tout en pouvant facilement encadrer chacun d'entre eux.

### Localisation

Un atelier partagé par deux salles de classes et une liaison directe avec chaque classe. Pour éviter les pertes de place, privilégier les portes à galandage<sup>4</sup> pour relier salles de classe et atelier.

Une liaison directe avec les circulations est souhaitable [dans cette hypothèse, pour faciliter la surveillance depuis les circulations, il conviendrait de prévoir des parties vitrées (discontinues) qui puissent être occultées en cas de besoin, à l'aide d'un simple rideau].

Enfin, pour certaines activités, une liaison directe avec la cour pourrait être intéressante.

### Volumétrie

Volume simple et fonctionnel.

### Exigences particulières

Espace d'entretien aisé.

<sup>4</sup> Une porte est dite « à galandage » lorsqu'elle est coulissante et conçue de telle sorte que ses vantaux mobiles en position d'ouverture s'effacent à l'intérieur du ou des murs adjacents. Le ou les vantaux peuvent s'effacer soit d'un seul côté soit de part et d'autre de la zone de passage.

Siphon de sol ? (pas forcément indispensable, au moins au premier étage ; pourrait éventuellement être prévu au rez-de-chaussée).

**Confort-ambiance** L'ambiance acoustique et lumineuse doit être similaire à celle d'une salle de classe.

**Équipement**  
**Mobilier intégré** Prévoir l'implantation d'un plan de travail fixe, doté d'un revêtement particulièrement résistant, sur un côté de la pièce (travail debout), avec des rangements en dessous. Du côté opposé, prévoir des placards de rangement.

L'installation d'une tablette d'environ 30 cm de large le long des parties vitrées, côté façade, serait également intéressante.

Au moins 3 jets d'eau avec réceptacle commun, dont au moins deux jets adaptés à la taille des enfants (ou installation d'une alimentation équipée d'une « douchette » - matériel hydro-économe - pour s'affranchir des problèmes de hauteur).

**Réseaux** 4 prises de courant réparties.  
Alimentation en eau chaude et froide.

<b>EE 03</b>	<b>Vestiaires</b>	Nombre : identique à celui des classes Surface utile : 15 m <sup>2</sup> par vestiaire Capacité : 30 élèves par vestiaire
--------------	-------------------	---

**Fonction** Les vestiaires constituent un passage obligé entre l'extérieur et l'intérieur de la salle de classe.

Les enfants y déposent leurs vêtements chauds, et éventuellement leurs chaussures, pour accéder à la classe. Lors des périodes d'intempérie et en hiver, le vestiaire doit permettre d'assurer le séchage rapide des vêtements et, le cas échéant, des chaussures.

**Localisation** Les vestiaires sont conçus comme une alcôve formant une excroissance des espaces de circulation. De cette manière, les enfants qui se changent ne gênent pas le passage des autres.

Les vestiaires constituent une zone tampon entre les circulations et les salles de classe ou entre les classes et l'extérieur du bâtiment.

<b>Volumétrie</b>	Espace très largement ouvert sur les circulations.
<b>Exigences particulières</b>	Les 30 élèves doivent pouvoir être accueillis en même temps (contrairement à ce qui est souhaitable en maternelle, il n'est pas nécessaire que tous les élèves puissent s'asseoir simultanément ; 1 ou 2 bancs autoporteurs sont suffisants).
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Privilégier l'éclairage naturel (étudier éclairage zénithal).</p> <p>La ventilation de ces locaux doit être correctement étudiée (système double-flux, le cas échéant).</p> <p>Un chauffage approprié doit permettre le séchage rapide des habits des enfants les jours de pluie et en hiver.</p> <p>Le contrôle des temps de réverbération doit être particulièrement soigné.</p>
<b>Équipement</b>	30 portemanteaux individuels à hauteur des élèves.
<b>Mobilier intégré</b>	<p>1 porte-manteau pour l'enseignant, sauf si sa penderie est intégrée aux rangements propres à la classe.</p> <p>1 ou 2 bancs fixes sous les porte-manteaux. 30 casiers ouverts individuels.</p> <p>Étagère ajourée au-dessus des porte-manteaux, permettant de poser les couvre-chefs, les gants...</p>
<b>Réseaux</b>	1 prise de courant (pour l'entretien des locaux).

<b>EE 04</b>	<b>Sanitaires enfants</b>	Nombre : 1 bloc pour 3 à 4 classes en moyenne Estimation de la surface utile : nombre de classes élémentaires x 4, 5 m <sup>2</sup>
--------------	---------------------------	--

<b>Fonction</b>	Zone de sanitaires dédiée aux enfants de la partie élémentaire.
<b>Localisation</b>	<p>Ces sanitaires doivent occuper une position centrale par rapport à la zone élémentaire.</p> <p>Une partie au moins doit être facilement accessible depuis la cour de récréation.</p>
<b>Volumétrie</b>	Prévoir une séparation filles/garçons et adultes/enfants.

<b>Exigences particulières</b>	<p>Espace facile d'entretien.</p> <p>Prévoir un siphon de sol.</p> <p>Prévoir au moins un sanitaire par niveau pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Un contrôle visuel de la zone de lavage des mains depuis la cour ou les circulations (selon localisation des sanitaires) doit être possible.</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Prévoir une bonne ventilation.
<b>Équipement</b>	Au rez-de-chaussée, au moins :
<b>Mobilier intégré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 cabines pour les filles ;</li> <li>- 5 cabines et 10 urinoirs pour les garçons ;</li> <li>- 1 lavabo pour 20 élèves.</li> </ul> <p>A l'étage, 2 ou 3 cabines pour les filles et 2 ou 3 cabines pour les garçons.</p> <p>Blocs essuie-mains, distributeur de savon liquide, distributeur de papier toilette dans chaque cabine.</p> <p>Cet espace doit préserver un maximum d'intimité au niveau des WC (cloisons, au minimum, pour les cabines, et petites cloisons pour les urinoirs)</p>
<b>Réseaux</b>	Distribution d'eau chaude et d'eau froide.

<b>EE 05</b>	<b>Stockage intérieur de l'élémentaire</b>	Nombre : 1 fractionnable Surface utile : 15 m <sup>2</sup>
--------------	--	---

<b>Fonction</b>	<p>Lieu de stockage du matériel commun nécessaire au déroulement des activités en élémentaire.</p> <p>Servant principalement de réserve de petit matériel, cet espace peut également recevoir des objets encombrants, créés dans le cadre d'activités manuelles.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Si possible, en position centrale par rapport aux salles de classe élémentaire ; ce local peut indifféremment être localisé au rez-de-chaussée ou à l'étage.</p> <p>Les enfants doivent pouvoir y accompagner un enseignant, pour aller chercher du matériel.</p>

<b>Volumétrie</b>	Local au volume simple et fonctionnel.
<b>Exigences particulières</b>	L'accès doit permettre le passage de matériels ou de mobiliers volumineux. Porte fermant à clé.
<b>Confort-ambiance</b>	Ventilation correctement étudiée.
<b>Équipement Mobilier intégré</b>	Prévoir l'installation de rayonnages dont une partie aura une profondeur d'au moins 60 cm.
<b>Réseaux</b>	1 prise de courant au moins.

<b>EE 06</b>	<b>Circulations de la partie élémentaire</b>	Nombre : 1 Surface utile : environ 10 % de la surface dédiée à la partie élémentaire.
--------------	--	--

<b>Fonction</b>	Cette zone de circulation assure la distribution des espaces de la partie élémentaire. Il doit être possible d'en condamner l'accès en dehors des heures scolaires.
<b>Localisation</b>	Sans objet.
<b>Volumétrie</b>	Il est souhaitable que les circulations offrent des volumes généreux. Deux groupes/classes doivent pouvoir se croiser sans se mélanger (prévoir au moins 3 m de large).
<b>Exigences particulières</b>	Conformité avec le règlement ERP en matière de sécurité incendie. L'ensemble des espaces doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.
<b>Confort-ambiance</b>	L'étude acoustique doit privilégier le contrôle des temps de réverbération. L'éclairage naturel (par exemple zénithal) est à privilégier.

<b>Équipement</b>	Prévoir des zones d'affichage, pour exposer les travaux des enfants ou le travail d'artistes extérieurs, de façon plus ponctuelle.
<b>Mobilier intégré</b>	Prévoir également une signalétique facilitant le repérage des différents locaux
<b>Réseaux</b>	Prévoir 1 prise de courant tous les 10 m linéaires au moins, pour faciliter l'entretien des locaux. Également pour l'entretien des locaux, étudier l'intérêt d'une aspiration centralisée.

Pour mémoire, un local d'entretien (voir fiche LC12) devra également être prévu dans le secteur élémentaire du groupe scolaire.

## IV. Les espaces extérieurs

EEX 01 et 02	<b>Préaux de la maternelle et de l'élémentaire</b>	Nombre : 2. Surface utile : selon projet.
-----------------	--	--

<b>Fonction</b>	<p>Espace couvert inscrit en continuité des cours de récréation. Les enfants peuvent s'y abriter en cas de pluie au moment des récréations, mais aussi se protéger du soleil aux périodes les plus chaudes de l'année.</p> <p>La surface couverte offerte par les préaux peut également être mise à profit lors de manifestations exceptionnelles (fête de l'école...), lors d'interventions pédagogiques spécifiques pouvant se dérouler en extérieur (sécurité routière, etc.) ou pour certaines activités sportives.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Les préaux font partie intégrante des cours de récréation. Il est souhaitable que les préaux soient accessibles directement depuis les circulations principales.</p>
<b>Volumétrie</b>	<p>Une hauteur sous plafond généreuse est souhaitable, pour permettre des jeux de ballons (4 mètres au minimum, sans obstacles).</p> <p>Les préaux maternel et élémentaire sont de préférence distincts.</p>
<b>Exigences particulières</b>	<p>Les éventuels luminaires seront protégés contre les impacts (ballons...).</p>
<b>Confort-ambiance</b>	<p>Possibilité d'éclairage nocturne (prévoir dans ce cas une protection des éclairages contre les chocs). Espace abrité des vents dominants.</p>
<b>Équipement Mobilier intégré</b>	<p>Bancs fixes.</p>
<b>Réseaux</b>	<p>Alimentation électrique sécurisée.</p>

EEX 03 et 04	<b>Rangements extérieurs</b>	Nombre : 2 Surface utile : 20 m <sup>2</sup> pour la maternelle, 10 m <sup>2</sup> pour l'élémentaire
-----------------	----------------------------------	---

<b>Fonction</b>	Locaux de rangement destinés au stockage des jeux ou matériels d'extérieurs (dans le cas de l'élémentaire, le local peut également accueillir le petit matériel pour les activités sportives qui peuvent se dérouler dans la cour).
<b>Localisation</b>	Ces espaces peuvent être intégrés sous les préaux.
<b>Volumétrie</b>	Volumes fonctionnels.  Le stockage destiné à la maternelle est plus important, pour permettre de ranger des vélos et des jeux généralement plus volumineux.
<b>Exigences particulières</b>	Espaces sécurisés.
<b>Confort-ambiance</b>	Éclairages artificiels. Ventilation adaptée.
<b>Équipement</b>	Prévoir l'intégration de rayonnages.
<b>Mobilier intégré</b>	
<b>Réseaux</b>	1 prise de courant par local.

EEX 05	<b>Local poubelles</b>	Nombre : 1 Surface utile : environ 6 m <sup>2</sup>
--------	------------------------	--

<b>Fonction</b>	Espace destiné au stockage des containers poubelles de l'école.
<b>Localisation</b>	Facilement accessible depuis les voiries principales pour faciliter la collecte des ordures, y compris hors temps scolaire.
<b>Volumétrie</b>	Volume adapté à la disposition d'au moins 4 containers permettant le tri sélectif (papier, verre, plastique/briques, carton).
<b>Exigences particulières</b>	Espace bien ventilé.  Local pouvant être nettoyé à grande eau.  Large ouverture facilitant l'entrée ou la sortie des containers.

<b>Confort-ambiance</b>	Éclairage artificiel.
<b>Équipement</b>	Un tuyau, pour le nettoyage à grande eau du local et des containers
<b>Mobilier intégré</b>	Ce local doit pouvoir être fermé à clé.
<b>Réseaux</b>	1 prise de courant. 1 alimentation en eau froide.

EEX 06 et 07	<b>Cours de récréation maternelle et élémentaire</b>	Nombre : 2. Surface utile minimum : 400 m <sup>2</sup> + (3 x 100 m <sup>2</sup> ) = 700 m <sup>2</sup> en maternelle 400 m <sup>2</sup> + (10 x 100 m <sup>2</sup> ) = 1400 m <sup>2</sup> en élémentaire
-----------------	--	---

<b>Fonction</b>	<p>La cour de récréation joue un rôle important dans la vie de l'école.</p> <p>Elle permet aux enfants de « décompresser » et de s'aérer chaque demi-journée.</p> <p>Généralement, ils y accèdent dès le matin avant de rentrer en classe, au milieu de la matinée, avant et après le repas (pour ceux qui sont inscrits à la restauration scolaire), au milieu de l'après-midi et en fin de journée, pour les enfants qui sont inscrits à l'accueil périscolaire.</p> <p>Certains enfants préfèrent des activités dynamiques alors que d'autres souhaitent pouvoir s'isoler au calme, seuls ou en groupe.</p> <p>Les récréations des enfants de maternelle sont souvent plus longues que celles des enfants de l'élémentaire.</p>
<b>Localisation</b>	En liaison directe avec les espaces majeurs du groupe scolaire.
<b>Volumétrie</b>	<p>Une séparation des cours maternelle et élémentaire est souhaitable, du fait du rythme d'évolution différent des enfants (un petit de 3 ans ne se méfierait pas forcément d'un grand de onze ans en pleine course).</p> <p>Toutefois, pour des raisons pédagogiques incitant à la mise en place d'échanges entre petits et grands, il pourrait être intéressant de ne pas séparer complètement les deux espaces (par une localisation différente ou</p>

une clôture étanche interdisant tout passage d'une cour à l'autre).

Il est souhaitable que la cour de maternelle se trouve sur un seul niveau, et que la zone en revêtement dur (type enrobé) soit plate.

Un traitement « en terrasses » est possible pour la cour élémentaire. Cette dernière pourra compter deux niveaux différents au maximum, dont un qui proposera une surface en enrobé égale ou supérieure à 800 m<sup>2</sup>. Comme pour la cour maternelle, les zones en revêtement dur doivent être plates, les pentes sont à proscrire.

**Exigences particulières** Créer différents types d'espaces et d'ambiances, propices à des activités diverses et à des âges différents.

La surveillance visuelle doit être possible en tout point.

Les revêtements muraux extérieurs doivent être particulièrement résistants et lavables sur une hauteur de 1,50 m au moins.

Les 2/3 au moins de la surface doivent être en revêtement dur (type enrobé).

Le recours à des matériaux innovants est possible ; les finitions devront être soignées, afin que les différentes zones se côtoient harmonieusement et que les cours d'école s'intègrent dans le projet global.

La préservation d'une zone de type « jardin » est intéressante, comme la création d'un bac à sable (protégé par une bâche amovible) pour la cour des enfants de maternelle.

**Confort-ambiance** A l'abri des vents dominants. Conception de l'espace permettant une utilisation agréable en toutes saisons (profiter du soleil en hiver, disposer de zones d'ombre en été).

Dans cette optique, la plantation d'arbres à feuilles caduques en périphérie des cours (pour préserver des surfaces de jeux) est une solution qui devra être étudiée.

La sélection des essences devra faire l'objet d'une attention particulière (attention aux allergies liées aux pollens, aux fruits qui pourraient servir de projectiles, etc...)

**Équipement** Pour la cour maternelle, il sera nécessaire de prévoir des jeux fixes avec des revêtements de sol spécifiques (souples).

**Mobilier intégré**

Pour la cour élémentaire, des aménagements permettant de pratiquer un certain nombre d'activités sportives devront être prévus (zone en sable pour le saut en longueur, couloirs de course...)

Prévoir l'implantation de bancs ou tout autre système permettant la

station assise, dans les deux cours, en adaptant la taille aux utilisateurs.

La réalisation de parcours et de jeux peints est à concevoir en partenariat avec l'équipe enseignante.

Dans la cour élémentaire, un équipement permettant de garer les vélos à l'abri des intempéries, est à prévoir en périphérie.

### Réseaux

Un point d'eau extérieur condamnable en hiver, dans chaque zone de cour (celui-ci pourra être localisé au niveau du préau).

EEX 08	<b>Parkings et abords</b>	Nombre : 1 Surface utile : selon les ressources locales Environ 5 places de stationnement par classe, soit 15 x 125 m <sup>2</sup>
--------	---------------------------	--

### Fonction

Espaces publics accompagnant le groupe scolaire.

Ils comprennent une zone de stationnement, des voiries d'accès et de service, l'organisation des cheminements piétons entre le parking et les différents accès au(x) bâtiment(s).

Les accès publics au bâtiment principal devront faire l'objet d'un traitement spécifique marquant un parvis.

### Localisation

Pourtour du groupe scolaire.

L'espace public prendra en compte la gestion des contraintes liées aux flux automobiles aux heures d'entrée et de sortie de classe.

Une dépose rapide, servant également aux bus, sera à prévoir à proximité immédiate du groupe scolaire.

### Volumétrie

Sans objet.

<b>Exigences particulières</b>	<p>La sécurité des enfants doit être une priorité. Les enfants de l'élémentaire peuvent venir à pied ou être déposés sur le parking par leurs parents et gagner seuls l'entrée de l'école.</p> <p>Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à l'entrée de l'école et même jusqu'à l'entrée de leur classe.</p> <p>Le traitement paysager du parking permettra d'en limiter l'impact visuel tout en hiérarchisant les parcours en fonction des différents flux (piétons, véhicules, accès de service).</p>
<b>Confort-ambiance</b>	Sans objet.
<b>Équipement</b> <b>Mobilier intégré</b>	Prévoir l'implantation de bancs et de poubelles.

## V. Construire des écoles

Guide de programmation fonctionnelle et données techniques : école maternelle, élémentaire, groupe scolaire et petite école en milieu rural

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : direction des personnels d'inspection et de direction, sous-direction des actions territoriales ; centre de conseil technique aux collectivités territoriales

### A. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

*Les surfaces sont indiquées en m<sup>2</sup>.*

NOMBRE DE SALLES DE CLASSE NATURE DES LOCAUX	3	4	5	6	7	8	COMMENTAIRES
ENTRÉE - ACCUEIL	30	30	30	40	40	40	
SALLES D'EXERCICE DES PETITS SALLES D'EXERCICE DES MOYENS ET DES GRANDS	180	240	300	360	420	480	60 m <sup>2</sup> par salles d'exercice
SALLE DE REPOS	36/ 40	48	60	72	84	96	
SALLE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET D'ÉVOLUTION	100/ 110	130/ 150	170	190	210	230	
RESTAURATION	Élément optionnel						Cuisine collective sur la base de 0,50 à 0,65 m <sup>2</sup> par rationnaire (y compris réserves). Salle à manger sur la base de 1 m <sup>2</sup> par place assise. S'il s'agit d'un office de réchauffage, se reporter au paragraphe " La restauration ".

SALLES DE PROPRETÉ	50	55	60	65	70	75	On peut évaluer la surface des salles de propreté à environ 16 à 17 m <sup>2</sup> jusqu'à 3 classes, 50 m <sup>2</sup> pour 3 classes, puis à raison de 5 m <sup>2</sup> en plus par salle au-delà de la 3 <sup>ème</sup> . La surface totale est fractionnable.
CIRCULATIONS, DÉGAGEMENTS ET ESCALIERS	75	90	105	120	135	150	On peut évaluer la surface des circulations à 75 m <sup>2</sup> pour une école de 3 classes, puis à raison de 15 m <sup>2</sup> par classe au-delà de la 3 <sup>ème</sup> .
VESTIAIRES	Pour mémoire						Surfaces incluses dans les circulations.
LOCAUX DES ADULTES							
Bureau de direction	12	12	12	12	12	12	
Salle des enseignants	10	12	15	15	15	15	
Salle de service	9	12	12	15	15	15	
Sanitaires - vestiaires	4	4	6	6	6	6	
Stockage débarras	12	12	15	15	18	18	Fractionnable (2 m <sup>2</sup> par salle d'exercices environ).
G.A.P.P.	Élément optionnel						Le groupe d'aide psychopédagogique comporte un bureau de 12 m <sup>2</sup> et une salle de rééducation de 36 m <sup>2</sup> .
ESPACES DE RÉCRÉATION	600	700	800	900	1 000	1 100	400 m <sup>2</sup> pour la 1 <sup>ère</sup> classe et 100 m <sup>2</sup> pour chacune des classes suivantes.
PRÉAU	Élément optionnel						120 m <sup>2</sup> environ pour les écoles de 3 et 4 classes, 150 m <sup>2</sup> environ à partir de l'école à 5 classes.
GARDIENNAGE	Élément optionnel						Une loge de 10 à 12 m <sup>2</sup> et un logement de 70 à 80 m <sup>2</sup> .
LOGEMENT DE FONCTION	80 m <sup>2</sup> environ						La surface des logements est une surface utile.
CHAUFFERIE	Pour mémoire						À adapter selon l'énergie retenue.
TERRAIN D'ASSIETTE	Pour une école de 3 classes : 2 400 à 2 700 m <sup>2</sup> et 450 à 500 m <sup>2</sup> par classe supplémentaire.						

## B. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les surfaces sont indiquées en m<sup>2</sup>.

NOMBRE DE SALLES DE CLASSE NATURE DES LOCAUX	3	6	9	12	COMMENTAIRES
AIRES D'ACCUEIL, DE CIRCULATION, DE RASSEMBLEMENT, ESPACES COMMUNS À FINS MULTIPLES, VESTIAIRES	70	150	230	310	70 m <sup>2</sup> pour les 3 premières classes, 26 à 27 m <sup>2</sup> par classe supplémentaire. Les économies faites sur ce poste peuvent être reportées sur toute surface utile du programme.
ESPACE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL SALLES DE CLASSE	150	300	450	600	50 m <sup>2</sup> par classe fractionnables en cellules ouvertes ou fermées compatibles avec les effectifs prévus.
ATELIERS POUR ACTIVITÉS DIVERSES	30	60	90	120	Surface fractionnable. La base minimum est de 10 m <sup>2</sup> par classe.
BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE		60	75	100	
SALLE INFORMATIQUE	50 à 75 m <sup>2</sup>				La surface proposée est minimale. Il faut l'adapter aux matériels et mobiliers prévus pour chaque école (voir le paragraphe " Salle d'informatique ").
SALLE PLURIVALENTE		60	80	100	
SALLE PLURIVALENTE BIBLIOTHÈQUE	60				
RESTAURATION	Élément optionnel				Cuisines collectives sur la base de 0,50 à 0,65 m <sup>2</sup> par rationnaire (y compris réserves). Salle à manger sur la base de 0,80 m <sup>2</sup> par place assise (soit 0,40 m <sup>2</sup> par rationnaire pour deux services). S'il s'agit d'un office de réchauffage, se reporter au paragraphe " La restauration (élément optionnel de la construction) ".
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	Élément optionnel à déterminer en relation avec les ressources locales			1 000 à 1 600 m <sup>2</sup>	

ESPACE DE RÉCRÉATION ABRI COUVERT PRÉAU	400	700	1 000	1 300	200 m <sup>2</sup> pour la première classe et 100 m <sup>2</sup> par classe à partir de la seconde. On pourra évaluer la surface du préau sur la base de 0,80 à 1 m <sup>2</sup> par élève.
	Élément optionnel				
LOCAUX DES ADULTES :					
Bureaux de direction	12	12	12	12	
Salle de réunion		10	15	25	
G.A.P.P.	Élément optionnel				Le groupe d'aide psychopédagogique comprend un bureau de 12 m <sup>2</sup> et une salle de rééducation – bureau de 36 m <sup>2</sup> .
LOCAUX COMPLÉMENTAIRES					Les surfaces de sanitaires des élèves sont fractionnables. On prévoit : Filles : 1 WC/20 élèves, Garçons : 1 WC/40 élèves, 1 urinoir/20 élèves, Lavabos : 1 jet pour 20 élèves.
Cabinet médical	10	10	10	10	
Vestiaires	Pour mémoire				
Sanitaires des élèves	30	50	80	100	
Sanitaires des adultes	5	5	10	10	
Stockage débarras	10	15	25	35	
GARDIENNAGE	Élément optionnel				Pour le gardien, on peut prévoir une loge de 10 à 12 m <sup>2</sup> et un logement de 70 à 80 m <sup>2</sup> . La surface de logement est une surface utile.
LOGEMENT DE FONCTION	80	80	80	80	
CHAUFFERIE	Pour mémoire				À adapter selon l'énergie.
TERRAIN D'ASSIETTE	Pour une école de 3 classes : 1 800 à 2 300 m <sup>2</sup> et 450 à 500 m <sup>2</sup> par classe supplémentaire non compris les installations sportives.				

## VI. Index des situations posant question

Aération	Aires de jeux	Alarme
Allège	Amiante	Animaux
Anti pince-doigts	Appareil de cuisson	Bacs à sable
Barreaux		
Bruit	Buts	Catégories des bâtiments scolaires
Chauffage	Commission de sécurité	Cour de récréation (clôture)
Détecteurs de fumée	Eau	Électricité
Escabeau	Estrade	
Extincteurs	Fenêtres	Fiches de risques
Gaz	Hygiène des locaux	Incendie
Jeux	Lavage des mains	Miroir
Mobiliers	Murs	Nourriture
Occultation	Pharmacie	Plantes
Poêle à bois	Portes	Prises de courant
Résistance au feu	Sanitaires	Sols
Surfaces	Travaux	Véhicules

---

Vigipirate		
------------	--	--

## A. comme

### 1. Aération

Les locaux scolaires doivent être dotés d'une aération ou d'une ventilation permettant le renouvellement de l'air conformément aux dispositions des articles [R 4222-4](#) et suivants du code du travail.

*Article R4222-5*

*Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)*

*L'aération par ventilation naturelle, assurée exclusivement par ouverture de fenêtres ou autres ouvrants donnant directement sur l'extérieur, est autorisée lorsque le volume par occupant est égal ou supérieur à :*

*1° 15 mètres cubes pour les bureaux et les locaux où est accompli un travail physique léger ;*

*2° 24 mètres cubes pour les autres locaux.*



### 2. Aires de jeux

Plusieurs décrets précisent les dispositions réglementaires relatives à l'installation, l'entretien et surtout les dispositifs obligatoires pour assurer la protection des utilisateurs.

Ces textes déterminent aussi la « notion d'aire de jeux », les équipements qui sont soumis à ces textes et ceux qui relèvent du code de la consommation.

*Voir à la rubrique [cour de récréation](#) et à la rubrique [jeux](#)*

Il est possible de consulter sur le site de la DGCCRF, [le dossier des aires de jeux](#).



### 3. Alarme

Les bâtiments scolaires des 4° et 5° catégories doivent être équipés [d'un système d'alarme de type 4](#).

### 4. Allège

[Extrait du code de la construction et de l'habitation](#)

Aux étages autres que le rez-de-chaussée :

a) Les fenêtres autres que celles ouvrant sur des balcons, terrasses ou galeries et dont les parties basses se trouvent à moins de 0,90 mètre du plancher doivent, si elles sont au-dessus du rez-de-chaussée, être pourvues d'une barre d'appui et d'un élément de protection s'élevant au moins jusqu'à un mètre du plancher ;

b) Les garde-corps des balcons, terrasses, galeries, loggias, doivent avoir une hauteur d'au moins un mètre ; toutefois, cette hauteur peut être abaissée jusqu'à 0,80 mètre au cas où le garde-corps a plus de cinquante centimètres d'épaisseur.

*A noter: [cette obligation concerne l'habitat neuf \(article R 111-1-1\)](#)*



## 5. Amiante

Les bâtiments ont dû faire l'objet d'un « [diagnostic amiante](#) » (recherche d'amiante friable et volatile) et du « [dossier technique amiante](#) » (recherche de tous matériaux pouvant contenir de l'amiante( code de la santé publique art [R 1334 et s](#))



## 6. Animaux

[La présence occasionnelle ou permanente](#) d'animaux en classe doit faire l'objet d'une démarche de précaution (allergie, griffures, morsures...)



## 7. Anti pince doigts

Il est vivement recommandé que les portes des locaux des classes maternelles soient équipées de dispositifs de **protection** pour éviter les coincements de doigts.



## 8. Appareil de cuisson

Les appareils de cuisson (sous tension ou à flamme nue) sont à proscrire dans les classes.



## B. comme

### 1. Bacs à sable

[Ces équipements de jeux](#) sont strictement réglementés par le décret 96-1136 compte tenu du risque important de contamination qu'ils peuvent provoquer.



### 2. Barreaux

CLÔTURES BARREAUEDES POUR LES CRECHES ET LES ECOLES MATERNELLES  
Bien qu'aucune norme ne s'applique à ce cas, il est recommandé de respecter pour l'espace libre entre barreaux :

- un maximum de 11 cm pour empêcher le coincement possible de la tête d'un enfant.
- un minimum de 3 cm pour empêcher les coincements de doigts.



### **3. Bruit**

Les locaux scolaires doivent répondre aux dispositions de [l'arrêté du 25 avril 2003](#) relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.



### **4. Buts**

Les buts de football, de handball et de basketball doivent satisfaire aux exigences du Code du sport (articles [R322-19](#) et suivants) à leur installation puis être contrôlés régulièrement.



## C. comme

### 1. Catégories des bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires sont des ERP (établissements recevant du public). Ils sont classés en 2 groupes: Premier groupe comprenant les établissements de la 1° à la 4° catégorie et le deuxième groupe concernant les établissements de la 5° catégorie.

Les bâtiments scolaires appartiennent au type R du règlement relatif à la sécurité incendie ([arrêté du 25 juin 1980 modifié](#)).

La catégorie tient compte essentiellement des effectifs accueillis mais aussi de la répartition des élèves si le bâtiment occupe plusieurs niveaux (ex: enfant(s) de maternelle à l'étage= 4° catégorie)



### 2. Chauffage

Il n'existe pas de réglementation concernant la température des locaux scolaires

Question écrite n° 63022 du 4 février 1985  
(Éducation nationale)

*Température des locaux scolaires.*

*Au cours de la récente période de froid rigoureux, de nombreux établissements scolaires n'ont pu être chauffés correctement, des températures se situant aux environs de dix degrés ont été enregistrées dans certains collèges ou écoles où l'enseignement a continué d'être dispensé. M... demande s'il existe des textes fixant des seuils de températures en dessous desquels il serait déconseillé d'assurer les cours.*

*Réponse. - Aucun texte officiel ne fixe actuellement de seuil de température à l'intérieur des locaux scolaires, en dessous duquel il serait déconseillé d'assurer les cours. Il appartient au chef d'établissement, en liaison avec les autorités académiques, de prendre ou non la décision d'interrompre l'enseignement par période de grand froid, lorsqu'un fonctionnement défectueux des installations ou leur inadaptation à des températures rigoureuses inhabituelles pour la région ne permettent pas d'assurer aux usagers le confort nécessaire.*

Article [R4223-13](#) du Code du Travail

*Les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide. Le chauffage fonctionne de manière à maintenir une température convenable et à ne donner lieu à aucune émanation délétère.*



### 3. Commission de sécurité

Seuls les bâtiments du premier groupe (1° à 4° catégorie) font l'objet de visites périodiques.

Les petits établissements de 5° catégorie, où figurent de très nombreuses écoles, sont contrôlés à l'ouverture uniquement. Le Maire peut solliciter le passage de la commission de sécurité en cours d'exploitation.

Les écoles de 4° catégorie ([article GE 4](#)) sont visitées tous les 5 ans par la commission de sécurité.



## 4. Cour de récréation

La cour de récréation est un espace qui doit répondre aux exigences relatives aux aires de jeux ([décret 96-1136](#)): plantations appropriées (pas d'épineux, de plantes urticantes ou toxiques...), équipements de jeux installés en respectant la réglementation, revêtement non dégradé...)

Il n'existe aucun texte concernant les clôtures mais des recommandations pour éviter les intrusions et les échappées d'élèves.

[Un avis du CSC](#) précise la nature et l'installation des grillages afin de ne pas être sources de blessures.



## D. comme

### 1. Détecteur de fumée, de monoxyde de carbone

Dans les locaux scolaires utilisant des appareils de production-émission à combustion (bois, fuel...), il convient d'équiper ces locaux d'un dispositif d'alerte.



## E. comme

### 1. Eau

Les locaux scolaires doivent être pourvus de points d'eau proposant de l'eau fraîche et de l'eau à température réglable. (articles [R 4228-7](#) et [R 4225-2](#) du code du travail)



### 2. Électricité

Article [EL 19](#)

Les installations électriques doivent être vérifiées périodiquement (contrôle annuel).



### 3. Escabeau

Ce matériel utilisé dans les classes pour procéder à des affichages ou pour fixer des éléments de décoration doit répondre à certaines qualités de stabilité, de solidité et de résistance.

Son utilisation doit rester peu fréquente et respecter les règles d'ergonomie: pas de port d'objets lourds, pas d'utilisation répétitive, rester dans le plan de l'escabeau. Le port de charges, légères et peu encombrantes, doit rester exceptionnel ([articles R 4323-81 et s](#) du Code du Travail).



## 4. Estrade :

C'est un élément rencontré fréquemment dans les salles de classes, au pied du tableau. Aucune réglementation ne la concerne mais il convient d'être vigilant quant à sa conception, à sa stabilité et à son utilisation

De nombreuses estrades sont très peu profondes obligeant l'élève (ou l'enseignant) à se trouver à l'aplomb du tableau. Certaines autres n'occupent qu'une partie de l'espace du tableau et présentent des risques de chutes à leurs extrémités.



## 5. Extincteurs

Article R4227-29 du Code du travail

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher.

Il existe au moins un appareil par niveau.

Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.



## F. comme

### 1. Fenêtres

Voir « allège »



### 2. Fiches de risques

L'application informatique du rectorat permet de créer des fiches de risques recensés dans l'école, d'évaluer ces risques et de déterminer la façon de réduire ou de supprimer ces risques.

Adresse du site d'accès à l'application informatique: <https://extranet.ac-dijon.fr/duer/index.php>



## G. comme

### 1. Gaz

Article [GZ 30](#)

Les installations de gaz doivent être vérifiées périodiquement (contrôle annuel) par un technicien compétent.



## H. comme

### 1. Hygiène des locaux

Article 2 du [décret 82-453](#) soumettant les établissements scolaires aux dispositions du code du travail en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité:

**Art. 2** - *Dans les administrations et établissements visés à l'article 1er, les locaux doivent être aménagés, les équipements doivent être installés et tenus de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers. Les locaux doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes.*

*Se reporter également à la brochure disponible sur le site d'Éduscol: [L'hygiène et la santé dans les écoles primaires](#)*



## I. comme

### 1. Incendie

Le règlement de sécurité impose que des exercices d'évacuation soient réalisés dans les établissements scolaires du premier groupe.

[R 33](#) du Règlement de sécurité

#### **Exercices d'évacuation**

*Arrêté du 13 janvier 2004)*

« Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. »

*Dispositions réglementaires concernant les établissements du deuxième groupe (5<sup>o</sup> catégorie) [Article PE 27](#)*



## J. comme

### 1. Jeux

[Extrait du code de la consommation](#)

**Article L221-1**

*Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.*

On trouve parfois dans les écoles des objets destinés aux jeux des enfants mais dont ce n'est pas la destination première. Il s'agit de jeux détournés: pneus usagés, buses en ciment... qui n'ont pas leur place dans une école.

**K.****L.       comme****1. Lavage des mains**

Les postes d'eau, les sanitaires doivent être équipés de moyens de lavage et de séchage des mains appropriés. Il est vivement recommandé de mettre à la disposition des usagers de l'école du savon liquide et des essuie-mains individuels.

**M.       comme****1. Miroir**

Ces équipements, présents souvent dans les classes maternelles, doivent être résistants aux chocs et ne pas provoquer de blessures en cas de heurts.

Extrait de l'article [R\\*111-11](#) du Code de la Construction et de l'Habitation

*Les surfaces vitrées doivent être réalisées avec des verres de qualité telle ou protégées de telle manière qu'elles résistent aux chocs auxquels elles sont normalement exposées et qu'en cas de bris elles ne puissent provoquer des lésions corporelles graves aux personnes qui utilisent les logements et leur accès dans des conditions normales.*

**2. Mobilier**

Tout équipement sera autostable, sans aspérité, ni arête et saillie dangereuse.

**3. Murs**

Les revêtements textiles sont déconseillés.

[Article AM 9 du règlement de sécurité](#)

(Arrêté du 24 septembre 2009) Revêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux ou dégagements.

Dans les locaux ou dégagements, les revêtements muraux tendus et leurs éventuels intercalaires sont de catégorie M2.

(M2 " difficilement inflammables " voir **Résistance au feu**)

Les éléments de décoration en relief fixés sur les parois verticales des locaux ou dégagements protégés ou non sont classés C-s3, d0 ou en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface globale de tous ces éléments, projetée sur les parois verticales, est supérieure à 20 % de la superficie totale de ces parois.



## **N.       comme**

### **1. Nourriture**

[La sécurité des aliments: les bons gestes](#), CIRCULAIRE N°2002-004 DU 3-1-2002

Cette circulaire rappelle les moyens à mettre en œuvre pour limiter les risques que peuvent présenter certaines denrées très périssables si elles ne sont pas fabriquées et conservées dans des conditions adéquates, notamment de température.

- Les matières premières à utiliser
- Les précautions à prendre lors de la fabrication
- Les conditions de conservation des produits
- Les conditions de stockage des produits à l'école
- La consommation des produits
- Le choix des produits



## **O.       comme**

### **1. Occultation**

Le meilleur système consiste en l'installation de stores ou de volets roulants à l'extérieur pour lutter contre l'éblouissement et contre l'effet thermique, Les rideaux intérieurs ne protègent que de l'éblouissement; ils doivent, de plus, être résistants au feu (voir *résistance au feu*)



## **P.       comme**

### **1. Pharmacie**

Matériels de soins et produits d'usage courant

**Matériels pour les soins**

- poste d'eau à commande non manuelle
- distributeur de savon liquide
- distributeur de serviettes à usage unique
- distributeur de gants jetables (obligatoire pour les soins)
- poubelle équipée d'un sac plastique
- pince à écharde
- paire de ciseaux
- thermomètre frontal
- couverture isothermique
- coussin réfrigérant ou compresses Watergel
- lampe de poche

### **Pharmacie – les produits d'usage courant**

- flacon de savon de Marseille
- éosine disodique aqueuse non colorée, pour la désinfection des plaies, sauf cas d'hypersensibilité à l'éosine
- hexomédine solution à 1 %
- compresses individuelles purifiées
- pansements adhésifs hypoallergiques
- sparadrap
- bandes de gaze de 5 cm, 7 cm et 10 cm
- filets à pansement
- écharpe de 90 cm de base

### **Recommandations**

- les produits doivent être rangés dans une armoire prévue à cet effet
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés régulièrement
- les quantités doivent être limitées en petit conditionnement (dosettes) pour éviter le stockage prolongé et la péremption
- avant tout soin, faire un lavage soigneux des mains et, si possible, mettre des gants
- ne pas utiliser de coton qui risque d'adhérer à la plaie, ni de désinfectant coloré qui masque les lésions



## **2. Plantes**

Certaines plantes, à l'intérieur ou à l'extérieur, peuvent présenter des risques et il convient de s'assurer que ces plantes ne représentent aucun danger. Il convient d'éviter les plantes épineuses, les plantes urticantes, les plantes allergènes et bien sûr [les plantes toxiques](#).



## **3. Poêle à bois**

[Article CH 44](#) , [CH 47](#) et [CH 48](#) du Règlement de sécurité

Ces moyens de chauffage qui apparaissent de nouveau dans les classes doivent respecter les conditions d'installation, de protection et de ventilation prescrites par les articles ci-dessus.



## 4. Portes

Le nombre de personnes accueillies détermine le nombre de dégagements et la largeur de ceux-ci pour respecter la réglementation:

[PE 11](#) du Règlement de sécurité

### Dégagements

**§ 1.** Les dégagements (portes, couloirs, circulations, escaliers, rampes) doivent permettre l'évacuation rapide et sûre de l'établissement ; en particulier, aucun dépôt, aucun matériel, aucun objet ne doit faire obstacle à la circulation des personnes.

Dans les établissements ou dans les locaux recevant plus de 50 personnes, les portes donnant sur l'extérieur doivent s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.

Le nombre et la largeur des dégagements exigibles s'établit comme suit :

**a)** moins de vingt personnes :

- un dégagement de 0,90 mètre ;

**b)** de vingt à cinquante personnes :

- soit un dégagement de 1,40 mètre débouchant directement sur l'extérieur, sous réserve que le public n'ait jamais plus de 25 mètres à parcourir ;
- soit deux dégagements débouchant directement sur l'extérieur ou sur des locaux différents non en cul-de-sac ; l'un devant avoir une largeur de 0,90 mètre, l'autre étant un dégagement de 0,60 mètre ou un dégagement accessoire visé à l'article [.CO 41](#)

Si les locaux sont en étage, ils peuvent être desservis par un escalier unique d'une largeur minimale de 0,90 mètre. Toutefois, cet escalier doit être complété par un dégagement accessoire tel que balcon, échelle de sauvetage, passerelle, terrasse, manche d'évacuation, etc., si le plancher bas du niveau le plus haut accessible au public est situé à plus de 8 mètres du sol.

**c)** de cinquante et une à cent personnes :

- soit deux dégagements de 0,90 mètre ;

- soit un dégagement de 1,40 mètre, complété par un dégagement de 0,60 mètre ou un dégagement accessoire tel que défini à l'article .CO 41



## 5. Prises de courant

[Article PE 24](#) du Règlement de sécurité

Les fiches multiples sont absolument interdites. Si les socles mobiles sont tolérés, il convient toujours de s'assurer de la qualité de l'alimentation électrique et de la nature des appareils qui y seront raccordés. Les appareils équipés d'une résistance (bouilloire, cafetière, plaque électrique...) sont très voraces en électricité et doivent être raccordés individuellement à une prise de courant.

Dans les classes maternelles, tous les appareillages électriques (prises, interrupteurs...) doivent se situer à une hauteur minimum de 1,20 m (norme NF C 15-100)



**Q.**

## R. comme

### 1. Résistance au feu des matériaux

En France il existe un classement, composé de 6 catégories, qui définit la **réaction au feu des matériaux** :

M0 " incombustibles "

M1 " non inflammables "

M2 " difficilement inflammables "

M3 " moyennement inflammables "

M4 " facilement inflammables "

M5 " très facilement inflammables "

Ce système va disparaître petit à petit du fait de la mise en application de la Directive Produit de Construction (DPC) qui impose le marquage CE sur ces produits. Il va faire place au système de classification européen appelé : **Euroclasse**



## S. comme



### 2. Sanitaires

Outre les informations indiquées dans les fiches thématiques, il convient de rappeler que ces locaux doivent, dès la maternelle, proposer des équipements préservant l'intimité des enfants: alvéoles, cloisons, cabines fermées...

Pour les petites structures élémentaires (1 classe) prévoir 1 cuvette filles/ 1 cuvette garçons/ 2 urinoirs garçons et 2 à 3 postes d'eau. Les sanitaires sont clos et distincts filles/ garçons. Un sanitaire adulte est obligatoire ([article R 4228-10](#) du code du travail).



### 3. Sols

Dans ce domaine aussi, il n'existe que des recommandations sur la nature du sol dans les locaux scolaires. Il convient, néanmoins, de ne pas négliger cet élément dans la conception ou la rénovation des bâtiments. Le choix doit prendre en compte **la destination des locaux** (salles d'activités, salle de motricité ou de repos, sanitaires, zones de circulation...), **l'âge des élèves**, **l'entretien** de ces revêtements et, bien sûr, leur coût.

Carrelage, sols souples, parquets... présentent des avantages ou des inconvénients en fonction de leur usage.

Une seule obligation, ces sols doivent avoir une résistance au feu au moins de catégorie M4.



### 4. Surfaces

Les indications suivantes figurent dans les fiches thématiques présentées au début de ce document. Voici quelques recommandations concernant la surface de certains locaux:

salle de classe élémentaire: 60 m<sup>2</sup>

salle de classe maternelle: 60 m<sup>2</sup> + 1 atelier de 30 m<sup>2</sup> (on peut concevoir un atelier pour 2 classes)

salle de repos: 40 m<sup>2</sup> pour 30 élèves

restauration scolaire: 1 à 1,5 m<sup>2</sup> par élève

salle de motricité: 100 à 120 m<sup>2</sup> ([cahier des charges](#))



## T. comme

### 1. Travaux

Les travaux dans les locaux ou dans l'enceinte scolaire, doivent, si possible, avoir lieu hors du temps scolaire.

En cas d'impossibilité, il conviendra de convenir avec la ou les entreprises d'un plan de prévention destiné à garantir la sécurité des usagers de l'école.

Plan de prévention : articles [R 4512-6](#) et suivants



## U. comme



## V. comme

### 1. Véhicule

Le déplacement de véhicules à l'intérieur de l'enceinte scolaire doit être strictement réglementé afin de ne pas provoquer d'accidents: le directeur doit être nécessairement averti de la venue de véhicules (livraisons, réparations ou interventions diverses).

En cas de déplacements réguliers de véhicules, il conviendra d'établir un Protocole de sécurité (chargement et déchargement de véhicule) : articles [R 4515-4](#) et suivants du code du travail.



### 2. Vigipirate

Le plan « Vigipirate » est toujours actif au niveau ROUGE. Cela signifie pour les écoles:

- stationnement (prolongé) interdit à proximité des écoles
- filtrage des personnes pénétrant dans l'enceinte scolaire
- signalement de tout paquet suspect dans ou à proximité de l'école

Il convient d'alerter les autorités de tout élément ou événement suspect.



## Table des matières

Hygiène et Sécurité.....	2
à l'usage.....	2
des écoles primaires.....	2
I. Les locaux à usage commun.....	3
Accueil.....	3
Bureau de direction.....	4
Salle d'activités sportives.....	5
Rangements de la salle d'activités sportives.....	7
Sanitaires enfants.....	8
Bibliothèque-centre de documentation (BCD), salle informatique.....	9
Salle de renfort spécialisé/ cabinet médical.....	11
Salle des enseignants.....	12
Salle des parents.....	13
Sanitaires adultes.....	13
Stockage/archives.....	14
Local entretien.....	15
Locaux techniques.....	16
Circulation des locaux communs.....	17
II. Les espaces spécifiques de l'école maternelle (EM).....	18
Salles de classe.....	18
Atelier.....	20
Vestiaires.....	21
Salle de repos.....	22
Salle de service des ATSEM / Tisanerie.....	24
Sanitaires enfants.....	25
Stockage intérieur de la maternelle.....	26
Circulations de la partie maternelle.....	26
III. Les espaces spécifiques de l'école élémentaire (EE).....	28
Salles de classe élémentaires.....	28
Ateliers.....	30
Vestiaires.....	31
Sanitaires enfants.....	32
Stockage intérieur de l'élémentaire.....	33
Circulations de la partie élémentaire.....	34
IV. Les espaces extérieurs.....	36
Préaux de la maternelle et de l'élémentaire.....	36
Rangements extérieurs.....	37
Local poubelles.....	37
Cours de récréation maternelle et élémentaire.....	38
Parkings et abords.....	40
V. Construire des écoles.....	42
A. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE.....	42
B. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.....	44
VI. Index des situations posant question.....	46

A.comme .....	48
1.Aération.....	48
2.Aires de jeux.....	48
3.Alarme.....	48
4.Allège.....	48
5.Amiante.....	49
6.Animaux.....	49
7.Anti pince doigts.....	49
8.Appareil de cuisson.....	49
B.comme.....	49
1.Bacs à sable.....	49
2.Barreaux .....	49
3. Bruit.....	50
4.Buts.....	50
C.comme.....	51
1.Catégories des bâtiments scolaires.....	51
2.Chauffage.....	51
3.Commission de sécurité.....	51
4.Cour de récréation.....	52
D.comme.....	52
1.Détecteur de fumée, de monoxyde de carbone.....	52
E.comme .....	52
1.Eau.....	52
2.Électricité.....	52
3.Escabeau.....	52
4.Estrade .....	53
5.Extincteurs .....	53
F.comme.....	53
1.Fenêtres.....	53
2.Fiches de risques.....	53
G.comme.....	53
1.Gaz.....	53
H.comme .....	54
1.Hygiène des locaux.....	54
I.comme .....	54
1.Incendie.....	54
J.comme .....	54
1.Jeux .....	54
L.comme .....	55
1.Lavage des mains.....	55
M. comme .....	55
1.Miroir.....	55
2.Mobilier.....	55
3.Murs.....	55
N.comme.....	56
1.Nourriture.....	56
O.comme .....	56
1.Occlusion.....	56
P.comme .....	56
1.Pharmacie.....	56
2.Plantes.....	57

3.Poêle à bois.....	57
4.Portés .....	58
5.Prises de courant.....	59
R.comme .....	60
1.Résistance au feu des matériaux.....	60
S.comme .....	60
2.Sanitaires.....	60
3.Sols.....	60
4.Surfaces.....	60
T.comme .....	61
1.Travaux.....	61
U.comme .....	61
V.comme .....	61
1.Véhicule .....	61
2.Vigipirate.....	61